

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE/ROUYN-NORANDA  
VILLE DE VILLE-MARIE

2 octobre 2018

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations le mardi 2 octobre 2018, à 20 h 2, à laquelle étaient présents :

Mmes Adèle Beauregard, conseillère  
Alexandra Fortier-Demers, conseillère

MM. Michel Roy, maire  
Jacques Loiselle, conseiller  
Dominik Pelletier, conseiller

Étaient absents :

MM. Yves S. Bergeron, conseiller  
Martin Lefebvre, conseiller

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Roy, maire.

Était également présent à ladite assemblée, M. Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

223-10-18

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Adoption des procès-verbaux :
  - 5.1 Procès-verbal du 17 septembre 2018.
6. Administration :
  - 6.1 Réaménagement budgétaire;
  - 6.2 Responsable des services électroniques clicSÉQUR – Nomination de la directrice générale adjointe.
7. Sécurité publique
8. Transport :
  - 8.1 Adjudication de l'appel d'offres VM-2018-TP-04 – Vente d'une chenillette à trottoir et d'un tracteur;
  - 8.2 Adoption du règlement n° 531 concernant l'utilisation, l'aménagement et l'entretien de la partie non utilisée de l'emprise d'une voie publique et concernant les encombrants et empiètements sur les voies et places publiques.
9. Hygiène du milieu :
  - 9.1 Mandat SNC-Lavalin – Accompagnement dans le dépôt de demandes d'aide financière pour des projets de développement durable – Gestion des eaux pluviales;

- 9.2 Demande d'aide financière – Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (MAMOT);
- 9.3 Demande d'aide financière – Programme Municipalités pour l'innovation climatique (FCM);
- 9.4 Demande d'aide financière – Programme Climat municipalités – Phase 2 – Volet 1 (MDDELCC).
- 10. Santé et bien-être :
  - 10.1 Demande d'aide financière – Programme de soutien aux politiques familiales municipales.
- 11. Urbanisme et développement du territoire
- 12. Loisirs et culture :
  - 12.1 Avenant au mandat de TRAME Architecture + Paysage – Étude de l'Édifice Gérard-Caron.
- 13. Divers :
  - 13.1 Demande d'aide financière – Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable – Volet 1 (MDDELCC);
  - 13.2 Demande de la Corporation Augustin-Chénier inc. – Compensation pour les services municipaux imposés par la Ville de Ville-Marie.
- 14. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE**

Sans objet.

## **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

224-10-18

### Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2018

Il est proposé par Mme Alexandra Fortier-Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2018 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **ADMINISTRATION**

225-10-18

### Réaménagement budgétaire

CONSIDÉRANT QUE le montant récurrent de 9 000 \$ pour l'entretien de l'aréna inscrit au budget des années précédentes n'a pas été reporté lors de la préparation du budget 2018;

CONSIDÉRANT QU'un dépassement des coûts de 10 000 \$ est à prévu en 2018 pour l'achat de matériaux pour l'aréna;

CONSIDÉRANT QU'un dépassement des coûts de 10 000 \$ est aussi prévu en 2018 pour l'entretien de la marina;

CONSIDÉRANT QU'une étude est en cours concernant la rénovation majeure de l'Édifice Gérard-Caron;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses prévues au budget ne seront qu'en partie réalisées en 2018;

CONSIDÉRANT QU'un aménagement budgétaire est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'IMPUTER à l'entretien de l'aréna (poste 02 70130 522) une somme supplémentaire de 10 000 \$ et une somme supplémentaire de 9 000 \$ à l'achat de matériaux pour l'aréna (poste 02 70130 624) provenant du budget des dépenses de la piscine, comme suit :

02 70140 310	Frais de déplacement	3 500 \$
02 70140 331	Téléphone	500 \$
02 70140 414	Administration et informatique	1 000 \$
02 70140 454	Frais de formation	4 000 \$
02 70140 522	Entretien entrepreneur	3 000 \$
02 70140 624	Matériel d'entretien	3 000 \$
02 70140 641	Fourniture	4 000 \$
		<hr/>
		19 000 \$

D'IMPUTER à l'entretien de la marina (poste 02 70141 624) une somme supplémentaire de 10 000 \$ provenant du budget d'entretien du centre communautaire (poste 02 70120 522).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

226-10-18

Responsable des services électroniques clicSÉCUR – Nomination de la directrice générale adjointe

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction de Mme Karine Demers le 4 septembre 2018 en tant que nouvelle directrice générale adjointe à la suite du départ de M. Daniel Grenier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit nommer Mme Demers à titre de responsable des services électroniques clicSÉCUR auprès de Revenu Québec;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite ainsi autoriser Mme Demers à consulter le dossier de la Ville de Ville-Marie, d'agir au nom et pour le compte de la Ville pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Ville pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Alexandra Fortier-Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NOMMER Mme Karine Demers, directrice générale adjointe, responsable des services électroniques clicSÉCUR auprès de Revenu Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Sans objet.

## **TRANSPORT**

227-10-18

Adjudication de l'appel d'offres VM-2018-TP-04 – Vente d'une chenillette à trottoir et d'un tracteur

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres VM-2018-TP-04 pour la vente d'une chenillette à trottoir et d'un tracteur s'est déroulée le 27 septembre 2018 à 11 h;

CONSIDÉRANT QUE deux offres ont été inscrites au rapport de soumission pour la chenillette à trottoir, soit :

- M. Martin Rioux : 1 575,00 \$
- M. Gaston Barrette : 3 850,00 \$

CONSIDÉRANT QUE quatre offres ont été inscrites au rapport de soumission pour le tracteur, soit :

- M. Martin Rioux : 202,00 \$
- M. Gaston Barrette : 2 450,00 \$
- M. Michel Arpin : 1 837,00 \$
- M. Daniel Bray : 250,00 \$

CONSIDÉRANT QUE selon l'appel d'offres pour la chenillette, une somme minimale de 8 000 \$ était exigée;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics recommande tout de même de vendre la chenillette;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADJUGER la vente de la chenillette à trottoir à M. Gaston Barrette pour la somme de 3 850 \$;

D'ADJUGER la vente du tracteur à M. Gaston Barrette pour la somme de 2 450 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

228-10-18

Adoption du règlement n° 531 concernant l'utilisation, l'aménagement et l'entretien de la partie non utilisée de l'emprise d'une voie publique et concernant les encombrants et empiètements sur les voies et places publiques

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion sur le règlement n° 531 concernant l'utilisation, l'aménagement et l'entretien de la partie non utilisée de l'emprise d'une voie publique et concernant les encombrants et empiètements sur les voies et places publiques a dûment été donné et qu'une présentation dudit projet de règlement a été faite lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 17 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Dominik Pelletier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le règlement n° 531 concernant l'utilisation, l'aménagement et l'entretien de la partie non utilisée de l'emprise d'une voie publique et concernant les encombrants et empiètements sur les voies et places publiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**HYGIÈNE DU MILIEU**

229-10-18

Mandat SNC-Lavalin – Accompagnement dans le dépôt de demandes d'aide financière pour des projets de développement durable – Gestion des eaux pluviales

CONSIDÉRANT les impacts des changements climatiques sur notre environnement;

CONSIDÉRANT QUE parmi les impacts des changements climatiques, les pluies abondantes déversées en peu de temps occasionnent des inconvénients parfois majeurs;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'un développement durable et afin d'atténuer les inconvénients pour ses citoyens, la Ville de Ville-Marie doit tenir compte de cette nouvelle réalité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont conscients de la situation et qu'ils désirent prendre les moyens nécessaires qui s'imposent;

CONSIDÉRANT QUE trois programmes d'aide financière sont disponibles afin de réaliser des projets permettant de mieux gérer la situation par une gestion des eaux pluviales mieux adaptée;

CONSIDÉRANT QUE la firme SNC-Lavalin a déposé une offre de service au montant de 4 000 \$ pour de l'accompagnement dans le dépôt de demandes d'aide financière dans le cadre des programmes suivants :

- Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (MAMOT);
- Programme Municipalités pour l'innovation climatique (FCM);
- Programme Climat municipalités – Phase 2 – Volet 1 (MDDELCC).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Alexandra Fortier-Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER l'offre de service de SNC-Lavalin au montant de 4 000 \$ plus les taxes applicables;

DE NOMMER le directeur général, M. Martin Lecompte, comme signataire autorisé pour tous les documents nécessaires à la réalisation du présent mandat;

DE FINANCER la dépense par le fonds général de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230-10-18

Demande d'aide financière – Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (MAMOT)

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a mis en place le Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP) qui vise à soutenir les municipalités et les collectivités dans leurs initiatives d'adaptation aux changements climatiques en permettant une gestion efficace et adaptée;

CONSIDÉRANT les impacts des changements climatiques sur notre environnement;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'un développement durable et afin d'atténuer les inconvénients pour ses citoyens, la Ville de Ville-Marie doit tenir compte de cette nouvelle réalité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire présenter une demande d'aide financière admissible audit programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Alexandra Fortier-Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DÉPOSER une demande auprès du Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source;

D'AUTORISER le directeur général, M. Martin Lecompte, à signer au nom de la Ville tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre dudit programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

231-10-18

Demande d'aide financière – Programme Municipalités pour l'innovation climatique (FCM)

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a mis en place le programme Municipalités pour l'innovation climatique (MIC) qui vise à soutenir les municipalités et les collectivités pour la lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT les impacts des changements climatiques sur notre environnement;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'un développement durable et afin d'atténuer les inconvénients pour ses citoyens, la Ville de Ville-Marie doit tenir compte de cette nouvelle réalité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire présenter une demande d'aide financière admissible audit programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Alexandra Fortier-Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DÉPOSER une demande auprès du programme Municipalités pour l'innovation climatique;

D'AUTORISER le directeur général, M. Martin Lecompte, à signer au nom de la Ville tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre dudit programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

232-10-18

Demande d'aide financière – Programme Climat municipalités – Phase 2 – Volet 1 (MDDELCC)

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a mis en place le programme Climat municipalités – Phase 2 – Volet 1 (CM-2) qui vise à soutenir les municipalités et les collectivités par la mise en œuvre de projets pour la lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT les impacts des changements climatiques sur notre environnement;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'un développement durable et afin d'atténuer les inconvénients pour ses citoyens, la Ville de Ville-Marie doit tenir compte de cette nouvelle réalité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire présenter une demande d'aide financière admissible audit programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Alexandra Fortier-Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DÉPOSER une demande auprès du programme Climat municipalités – Phase 2 – Volet 1;

D'AUTORISER le directeur général, M. Martin Lecompte, à signer au nom de la Ville tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre dudit programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

233-10-18

### Demande d'aide financière – Programme de soutien aux politiques familiales municipales

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles et à appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie a présenté en 2018-2019 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre dudit programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire toujours participer audit programme en 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE CONFIRMER la participation de la Ville de Ville-Marie au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2018-2019;

D'AUTORISER le directeur général, M. Martin Lecompte, à signer au nom de la Ville tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre dudit programme;

DE CONFIRMER Mme Adèle Beauregard, conseillère, élue responsable des questions familiales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

Sans objet.



## LOISIRS ET CULTURE

234-10-18

### Avenant au mandat de TRAME Architecture + Paysage – Étude de l'Édifice Gérard-Caron

CONSIDÉRANT QUE la firme TRAME Architecture + Paysage a déjà effectué le mandat de proposer des scénarios à la Ville de Ville-Marie quant à l'avenir de l'Édifice Gérard-Caron;

CONSIDÉRANT QUE quatre scénarios ont été présentés par ladite firme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville veut se voir proposer un cinquième scénario, soit celui de la rénovation du bâtiment actuel et de la démolition du côté piscine;

CONSIDÉRANT QU'une étude plus pointue doit être réalisée afin de minimiser les surprises lors d'une éventuelle rénovation étant donné que le bâtiment a plus de 50 ans;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, le conseil doit mandater la firme à produire une nouvelle proposition pour ce scénario;

CONSIDÉRANT QUE selon le dernier mandat, un espace budgétaire était disponible pour terminer la réalisation de l'étude;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE MANDATER la firme TRAME Architecture + Paysage à produire une nouvelle proposition pour le scénario suggérant la rénovation du bâtiment actuel et la démolition du côté piscine pour un montant additionnel estimé à 3 000 \$ plus les taxes applicables;

DE FINANCER la dépense par le fonds général de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**M. Yves S. Bergeron, conseiller, se joint à la séance du conseil. Il est 20 h 11.**

## DIVERS

235-10-18

### Demande d'aide financière – Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable – Volet 1 (MDDELCC)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire présenter une demande d'aide financière au ministère dans le cadre du volet 1 dudit programme afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'INTÉGRER le préambule à la présente résolution;

DE DÉPOSER une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable;

D'AUTORISER le directeur général, M. Martin Lecompte, à signer au nom de la Ville de Ville-Marie tous les documents relatifs à la demande d'aide financière relative à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 dudit programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

236-10-18

Demande de la Corporation Augustin-Chénier inc. – Compensation pour les services municipaux imposés par la Ville de Ville-Marie

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée au conseil municipal par la Corporation Augustin-Chénier inc. afin de revoir la compensation pour les services municipaux imposée par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* permet, selon l'article 205, d'imposer une compensation pour les services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le principe de taxation ou de compensation doit être équitable envers chacun des citoyens et organisations pour tous les services municipaux comme la sécurité civile, la sécurité publique, la voirie, le déneigement, les services d'eau, d'égout, de réseau pluvial, la santé et le bien-être des citoyens, etc.;

CONSIDÉRANT QUE le principe de taxation ou de compensation est basé sur la valeur indiquée au rôle d'évaluation et que c'est le mode de revenu spécifié et indiqué dans la Loi;

CONSIDÉRANT QUE les organismes qui font l'objet de l'application de l'article 205 sont exempts de taxes foncières;

CONSIDÉRANT QUE la Ville, par son approche culturelle, fait déjà un effort financier considérable par rapport aux autres organismes communautaires;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ne désirent pas revoir le mode de compensation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NE PAS ACQUIESCER à la demande de l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## LEVÉE DE LA SÉANCE

237-10-18

### Levée de la séance

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE LEVER la séance. Il est 20 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Michel Roy  
Maire

Martin Lecompte  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

Je, Michel Roy, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.